



VB/cf - Div n° 6410_07

Paris, le 11 juillet 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 98 CONCERNANT REMY COINTREAU

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



REMY COINTREAU

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 JUILLET 2025

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 15 : Politique de rémunération du Directeur Général**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général présentée au vote des actionnaires, prévoit la possibilité pour le dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle sans que soit apporté de précision quant à un éventuel plafond de cette rémunération.



Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de REMY COINTREAU

Le conseil d'administration de REMY COINTREAU comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 58,3% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Amélie Jacquet-Leusse	Présidente Représentante d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	47	FR	7	2028	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Bois Hériard Dubreuil	Vice-Présidente Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	49	FR	6	2027	0	2	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Elie Hériard Dubreuil	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	86%	M	48	FR	7	2027	0	2		M	M
	Laure Hériard Dubreuil	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	86%	F	47	FR	14	2026	0	1			
	Sonia Bonnet-Bernard		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	2	2026	0	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Hélène Dubrule		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	6	2028	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Alain Li		Libre d'intérêts	86%	M	64	FR	3	2028	0	1			
	Bruno Pavlovsky		Libre d'intérêts	71%	M	61	FR	9	2027	0	2		P	P
	Marc Verspyck		Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	3	2027	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	ORPAR représentée par Marc Hériard Dubreuil	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	73	FR	34	2028	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Jessica Spence		Libre d'intérêts		F	49	LU	Nouveau	2028	0	1			
	Pierre Bidart		Libre d'intérêts		M	61	FR	1	2027	0	1	M		
	François Hériard Dubreuil	Censeur												
	Jérôme Bosc	Censeur												
	Dominique Hériard Dubreuil	Censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de REMY COINTREAU comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- Pacte d'actionnaires portant engagements de conservation.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- 3 censeurs représentants du principal actionnaire siègent au conseil
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

